



Bastia

CITÀ DI CULTURA

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 19 décembre 2024

Objet : Approbation du projet MARITTIMO INTERREG RICCO

Date de la convocation : 13 décembre 2024

Date d'affichage de la convocation : 13 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf décembre à 17h30, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée : 42

Nombre de membres en exercice : 42

Quorum : 22

Nombre de membres présents : 27

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame de GENTILI Emmanuelle ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur GRASSI Didier ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Monsieur DALCOLETTI François ; Monsieur DASSIBAT Franck ; Monsieur DEL MORO Alain ; Monsieur FABIANI François ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Monsieur ROMITI Gérard ; Madame TIMSIT Christelle ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia ; Monsieur PAOLI Jean-François ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

Etaient absents: Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame COLOMBANI Carulina ; Madame CARRIER Marie-Dominique ; Monsieur DE ZERBI Lisandru ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;
Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda à Monsieur TIERI Paul ;
Madame FILIPPI Françoise à Madame LACAVE Mattea ;
Madame PELLEGRINI Leslie à Madame POLISINI Ivana ;
Monsieur PIERI Pierre à Madame de GENTILI Emmanuelle ;
Monsieur LINALE Serge à Monsieur ROMITI Gérard

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul TIERI élu secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

Vu la candidature de la ville de Bastia relative au projet RICCO (renforcement des industries culturelles et créatives avec l'open innovation) dans le cadre du programme de coopération INTERREG Italie-France MARITTIMO 2021-2027, en date du 30 mai 2024 ;

Vu le courrier de la ville de Viareggio en date du 12 novembre 2024 ;

Vu l'avis favorable de la commission unique en date du 17 décembre 2024 ;

Considérant le projet RICCO consistant à soutenir la compétitivité des territoires par la créativité, en permettant la valorisation des "atouts" culturels, artistiques et traditionnels par le développement et la mise en œuvre de processus innovants basés sur l'approche du co-développement et de la participation ;

Considérant qu'il s'agit de promouvoir la valeur économique, sociale et environnementale par la création d'un « nouveau bahaus européen » et en soutenant les écosystèmes créatifs au travers de l'innovation et de la culture ;

Considérant que la Ville de Viareggio, chef de file du projet, intègre la Province de Lucca, Toulon Var technologie, la Province de Sassari, la chambre de commerce et d'industrie de Nuoro, la province de Ligurie, l'office de tourisme de la communauté d'agglomération bastiaise et la Ville de Bastia ;

Considérant que la Ville de Bastia, en tant que partenaire, participera à cette opération ;

Considérant que la Ville de Bastia en tant que service public développe une politique publique (culturelle, d'animation, linguistique et de régénération urbaine) ambitieuse qui allie accompagnement de la création, soutien à la diffusion artistique et mobilisation du tissu économique ;

Considérant que le développement des industries culturelles et créatives est un objectif fort de la Ville qui souhaite accompagner l'émergence, l'innovation et la production locale en favorisant la présence d'acteurs économiques sur le territoire ;

Considérant que la Ville propose de nombreuses actions qui génèrent une émulation des industries culturelles et créatives, telles que des foires, des marchés, le marché de Noël, le Carnaval de Bastia, le festival Creazione, l'implantation de start'up, de tiers lieux et de coworking mais permet aussi à des artistes, des créateurs, des associations culturelles et des entreprises culturelles de participer à des projets forts, singuliers et structurants ;

Considérant que s'inscrire dans ce projet transfrontalier permet de renforcer l'activité de la Ville dans ces secteurs, de participer à des échanges de savoirs, de s'inscrire dans un réseau de coopération international et, au travers de RICCO, de stimuler l'écosystème des industries culturelles et créatives au travers de projets porteurs ;

Considérant que la première piste opérationnelle : travailler autour de l'identité du carnaval à Bastia pour lui permettre de s'ancrer et de s'implanter au travers de traditions et d'un imaginaire collectif, permettrait de mobiliser des secteurs variés et d'inventer de nouveaux formats d'interventions et renforcer les industries culturelles et créatives ;

Considérant que la ville de Bastia entend apporter son expertise en matière culturelle et artistique notamment dans la création et la production ;

Considérant le coût prévisionnel de cette opération d'une durée de 30 mois, s'élevant à 185 050 €, est éligible à une subvention du Programme de coopération INTERREG Italie-France MARITTIMO 2021-2027.

Après avoir entendu le rapport de Madame Mattea LACAVE,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité

Article 1:

- **Approuve** l'opération du projet MARITTIMO INTERREG RICCO.

Article 2 :

- **Approuve** le plan de financement correspondant suivant :

Dépenses		Recettes	
Libellé	Montant TTC en €	Libellé	Montant TTC en €
Projet RICCO	185 050	PO MARITTIMO (80%)	148 040
		Ville (20%)	37 010
Total dépenses	185 050	Total recettes	185 050

Article 3:

- **Autorise** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches et à signer la convention inter partenariale et tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

-

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Signé électroniquement le 10/01/2025


Pierre SAVELLI

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr. La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.